

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 69 (1940)

Heft: 13

Rubrik: Partie officielle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr.; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction et les annonces doit être adressé comme suit : *M. A. Rosset, insp.*, Gambach 11, Fribourg. Les articles doivent parvenir à la Rédaction au moins 12 jours avant l'insertion.

Le *Bulletin pédagogique* paraît 14 fois par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1^{er} des mois de janvier, mars et mai.

Le *Faisceau mutualiste* paraît 6 fois par an, soit le 1^{er} des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

SOMMAIRE. — *Partie officielle.* — *Partie non officielle.* — *Quand les pédagogues font de la gymnastique.* — *Croquis rapide et Centre d'études.* — *Un village comme centre d'intérêt.* — *Projet de plan d'études pour le cours complémentaire.* — *Nécessité et but de la culture physique.* — *L'employé... tel qu'il est quelquefois.* — *La radio à l'école.* — *Nos défunts.* — *Assemblée générale de la Société des institutrices.*

PARTIE OFFICIELLE

Renouvellement de brevets pour l'enseignement primaire

A la suite des examens de renouvellement du brevet subis en septembre dernier, la commission cantonale des études a décerné le certificat d'aptitude pédagogique aux instituteurs et institutrices dont les noms suivent : MM. Paul Oberson, à Pont-en-Ogoz ; Bernard Thévoz, à Villaranon ; Rodolphe Helfer, à Salvagny ; M^{lles} Hélène Bosson, à Cottens ; Marguerite Clerc, au Saulgy ; Marcelle Stucky, à Massonnens ; Yvonne Steinauer, à Fribourg ; Bertha Johner, à Morat ; Hanna Matter, à Dirlaret ; Hermine Schwab, à Courtepin.

Elle a accordé le renouvellement, pour une nouvelle période de quatre années, du brevet de MM. Francis Ayer, à Vuarmarens ; Paul Comte, à Noréaz ; Paul Genoud, à Zénauva ; de M^{lles} Anne-Marie Abriel, à Corpataux ; Hilde Auer, à Morat ; Violette Bersier, à Ependes ; Joséphine Mettraux, à Fribourg ; Anne-Marie Pillonel, à Vuissens ; de M^{mes} Marie-Léonie Sallin, à Barberêche ; Marie-Rosine Ulrich, à Estavayer-le-Gibloux.